

Séance ordinaire du 8 janvier 2016**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2015.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2015.
- 1.5 Adoption de la politique de dons 2016.
- 1.6 Adhésion annuelle au RIM (Réseau d'Information Municipale du Québec).
- 1.7 Contrat annuel d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.
- 1.8 Adhésion annuelle à Québec Municipal.
- 1.9 Adhésion à la FQM – 2016.
- 1.10 Adhésion à l'UMQ – 2016.
- 1.11 Demande de monsieur Daniel Perrier – Camping Canard Blanc.
- 1.12 Demande d'appui – PRN3 à Duhamel.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre et des salaires pour la période du 22 novembre au 19 décembre 2015.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Offre de services 2016 de la firme Deveau Avocats.
- 2.5 Résolution pour les dépenses incompressibles.
- 2.6 Achat du terrain numéros de cadastres C01R04L23-15 et C01R04L23-16.
- 2.7 Décision pour l'acquisition du terrain numéro de cadastre C01R04PL23.
- 2.8 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier de faire les virements budgétaires.
- 2.9 Don à une fondation à la suite d'un décès.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Avis de motion afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxe à compter de 2016.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.

- 5.1 Offre de service des CADETS de la SQ – été 2016.
- 5.2 Adoption du règlement numéro 475-2016 ajoutant certaines dispositions au règlement relatif aux permis et certificats – Disposition concernant la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés.
- 5.3 Cotisation annuelle à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.
- 5.4 Autoriser monsieur Éric Drouin à faire la demande pour recruter des bénévoles pour le Beach Party du 20 février 2016.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Autorisation de préparer un appel d'offres pour l'asphaltage pour le chemin du Tour-du-Lac, le chemin de la Presqu'île et le débarcadère.
- 6.2 Panneau d'arrêt à l'intersection du chemin du Tour-du-Lac et du 4^e Rang Sud.
- 6.3 Achat d'abat poussière.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 15 décembre 2015.
- 7.2 Reconduction du mandat des membres du CCU et du CCE.
- 7.3 Adhésion à la COMBEQ.
- 7.4 Autorisation de participer au Congrès de la COMBEQ du 28 au 30 avril 2016.
- 7.5 Résolution afin de mettre fin aux procédures judiciaires en cours pour le matricule 1386-66-1551.
- 7.6 Adoption de la subvention accordée dans le cadre de la régénération des berges pour l'exercice 2016.
- 7.7 Demande de dérogation mineure numéro 126 concernant la régularisation d'un bâtiment accessoire sur le lot 25-2 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H. Cadastre # C01R04L25-2.
- 7.8 Offres de services 2016 – Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant.
- 7.9 Octroi d'un contrat à l'OBV pour 2016.
- 7.10 Autorisation de participation aux Grandes conférences sur le climat.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Autorisation de mise en vente des camions du CDMR.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Suivi du dossier Développement durable et économique.

9.2 Offre de services 2016 – Monsieur Réjean Plouffe.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Entente 2016-2017- SÉPAQ.

10.2 Inscription napperon touristique 2016 Petite-Nation La Lièvre.

10.3 Cotisations annuelles régulière et spéciale – Biblio Outaouais.

10.4 Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander le permis nécessaire pour le Beach Party 2016.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **8 janvier 2016 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	Chantal Crête
Michel Lavigne	Jean-François David	

Madame Odette Hébert a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Environ 10 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**001-01-2016****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2**002-01-2016****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2015.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3**003-01-2016****Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2016 **1.4**
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2015.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2015.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2016 **1.5**
Adoption de la politique de dons 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont revu la liste des organismes auxquels ils désirent accorder des subventions ou des dons pour l'exercice 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adoptent la liste des dons révisés pour l'année 2016 :

Éducation et Culture

Carrefour Jeunesse Emploi	150 \$
École Adrien-Guillaume	500 \$
Fondation école L.-J. Papineau	500 \$

Communautaire, famille et aînés

Banque alimentaire de la Petite-Nation	1 000 \$
CR3A	150 \$
Centraide Outaouais	100 \$
Club Chénéd'or	150 \$
Comité des Sports et Loisirs (Noël des enfants)	500 \$
Résidence Le Mornarque	1 000 \$
Fabrique St-Félix-de-Valois	1 500 \$

Sports et Loisirs

Club de bridge (Fabrique St-Félix)	300 \$
Club VTT	250 \$
Association des motoneigistes	500 \$

QUE la municipalité doit recevoir une demande des organismes concernés;

QUE ces déboursés soient imputés au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

006-01-2016 **1.6**
Adhésion annuelle au RIM (Réseau d'Information Municipale du Québec).

CONSIDÉRANT l'utilité et la foule d'information contenue sur le site du réseau d'information municipale;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2016

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Simon adhère pour l'année 2016 au réseau d'information municipale pour un montant de 178,20 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.7

007-01-2016

Contrat annuel d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions.

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit poursuivre son engagement pour le soutien informatique adapté à notre gestion administrative;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 20 672,50 \$ à PG Solutions pour les contrats d'entretien et de soutien des applications pour l'exercice 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.8

008-01-2016

Adhésion annuelle à Québec Municipal.

CONSIDÉRANT l'information pertinente de Québec Municipal;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Lac-Simon adhère pour l'année 2016 à Québec Municipal pour un montant de 189.71 taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

1.9

009-01-2016

Adhésion à la FQM – 2016.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à la FQM;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon maintienne son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2016 pour un montant de 1 083,46 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

010-01-2016**1.10****Adhésion à l'UMQ – 2016.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire renouveler son adhésion à l'UMQ;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la municipalité de Lac-Simon renouvelle son adhésion pour l'année 2016 à l'UMQ au montant de 683,96 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

011-01-2016**1.11****Demande de monsieur Daniel Perrier – Camping Canard Blanc.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Perrier pour les installations d'une traverse de piétons ainsi qu'une limite de vitesse en face du terrain du camping Canard Blanc;

CONSIDÉRANT QUE le terrain de camping est situé de chaque côté du chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de campeurs qui traversent le chemin du Tour-du-Lac pour se rendre au lac;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'installation de deux enseignes « Attention à nos enfants » à la hauteur du camping Canard Blanc sur le chemin du Tour-du-Lac.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Travaux publics

Monsieur Daniel Perrier

012-01-2016**1.12****Demande d'appui – PRN3 à Duhamel.**

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réparer le pont qui surplombe le ruisseau Iroquois sur le sentier du ruisseau Iroquois;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible à une subvention dans le cadre du PRN3;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la demande formulée dans le cadre du PRN3 de la municipalité de Duhamel pour la réparation du pont sur le sentier du ruisseau Iroquois.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Duhamel

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

013-01-2016

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre et des salaires pour la période du 22 novembre au 19 décembre 2015.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de décembre totalisant la somme de **177 087,24 \$** portant les numéros de chèques **12404 à 12 516** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **87 118,42 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **264 555,66 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 22 novembre au 19 décembre 2015 soit adoptée pour un montant total de **92 088,10 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de décembre 2015 soient adoptés pour un montant de **7 475,22 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson

Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

Une liste de la correspondance du mois de décembre reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

014-01-2016 **2.4**
Offre de services 2016 de la firme Deveau Avocats.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a demandé à ses conseillers juridiques une offre de services juridiques afin de répondre à ses besoins en cette matière;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 20 octobre 2015 préparée à cette fin par Deveau Avocats;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon retienne l'offre de services juridiques soumis par Deveau Avocats au coût de 21 732 \$ taxes, frais et déboursé en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout, selon les termes et conditions décrits au contrat de services professionnels;

ET QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
 Deveau Avocats

015-01-2016 **2.5**
Résolution pour les dépenses incompressibles.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon reçoit régulièrement des factures pour des dépenses incompressibles notamment : quote-part de la MRC, géomatique, tenue à jour de Servitech, Sureté du Québec, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en fonction des règles comptables, comptabiliser certaines dépenses : amortissement du rôle d'évaluation, des frais d'émission et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au paiement des dépenses incompressibles ainsi qu'à la comptabilisation des dépenses selon les règles comptables pour l'exercice 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

016-01-2016 **2.6**
Achat du terrain numéros de cadastres C01R04L23-15, C01R04L23-16 et C01R04L23-17.

CONSIDÉRANT la résolution 357-12-2015 afin d'autoriser les démarches pour l'acquisition du terrain portant les numéros de cadastres C01R04L23-15 et C01R04L23-16;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à l'agrandissement de la salle communautaire et des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'avoir la même superficie de stationnement pour répondre aux besoins des utilisateurs du débarcadère;

CONSIDÉRANT le prix négocié;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat du terrain portant les numéros de cadastres C01R04L23-15, C01R04L23-16 et C01R04L23-17 au coût de 290 000 \$;

QUE monsieur Jacques Maillé, Maire et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution en conformité avec l'offre d'achat;

QUE les crédits budgétaires soient puisés à raison de 100 000 \$ du surplus anticipé de 2015 et de 190 000 \$ à même le surplus (libre) de fonctionnement non affecté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Sotheby's Canada

Me Louis-Philippe Robert

2.7

017-01-2016

Décision pour l'acquisition du terrain numéro de cadastre C01R04PL23.

CONSIDÉRANT la résolution 358-12-2015 afin d'autoriser les démarches pour l'acquisition du terrain portant le numéro de cadastre C01R04PL23;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec le propriétaire;

CONSIDÉRANT le prix unitaire de 1 \$ du pied carré, non négociable;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil ne se porte pas acquéreur du terrain portant le numéro de cadastre C01R04PL23.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Propriétaire du terrain cadastre C01R04PL23

2.8

018-01-2016

Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier de faire les virements budgétaires.

CONSIDÉRANT QUE des virements budgétaires doivent être effectués aux différents postes budgétaires afin de rendre les crédits budgétaires disponibles;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil autorise monsieur Jocelyn Robinson à effectuer les virements budgétaires nécessaires pour 2015 et 2016, et ce, à l'intérieur d'un secteur budgétaire uniquement;

QUE tous virements budgétaires impliquant plus d'un secteur d'activité soient déposés et approuvés par le conseil municipal.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.9

019-01-2016

Don à une fondation à la suite d'un décès.

CONSIDÉRANT le décès du frère d'une employée municipale;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU que ce conseil accorde de verser un don de 100 \$ à la fondation, au choix de l'employé.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Employée numéro 02-0018

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Avis de motion afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxe à compter de 2016.

Monsieur Michel Lavigne, Conseiller, donne un avis de motion de la présentation du règlement remplaçant le règlement 458-2013 afin de définir les modalités de paiement et de déterminer les dates d'échéances des versements de taxes à compter de 2016 qui sera adopté à une séance ultérieure. Ce règlement viendra abroger le règlement numéro 458-2013.

4.

COMMUNICATIONS

4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

5.

INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

020-01-2016

Offre de service des CADETS de la SQ – été 2016.

CONSIDÉRANT l'offre relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thurso en assumera la responsabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon pourrait bénéficier de ce service pour différentes journées lors de la période estivale 2016 moyennant une entente avec la Ville de Thurso;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon paiera uniquement pour les journées dont le service a été utilisé;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 2 000 \$ soit 80 heures à 25 \$ de l'heure pour les services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Sûreté du Québec

Monsieur Éric Drouin, directeur du SSI de Lac-Simon

Ville de Thurso

5.2

021-01-2016

Adoption du règlement numéro 475-2016 ajoutant certaines dispositions au règlement relatif aux permis et certificats – Disposition concernant la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a adopté un règlement relatif aux permis et certificats afin d'établir les modalités administratives qui encadrent et qui autorisent la réalisation de projets visés par les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro U-11 relatif aux permis et certificats a été adopté le 7 août 2015 et est entré en vigueur le 19 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau a déclaré sa compétence à l'égard de la prévention incendie des immeubles à risques élevés ou très élevés;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration de compétence établit qu'il est maintenant de la seule responsabilité de la MRC de procéder à une inspection de tous les immeubles définis comme risques élevés ou très élevés, d'élaborer un plan d'intervention indiquant les informations pertinentes aux fins d'assurer une intervention efficace pour les services d'incendie locaux et d'effectuer la recherche des causes et circonstances d'un incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'adoption du règlement numéro 475-2016 concernant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du règlement numéro 475-2016 est d'établir que le *Code national de prévention des incendies* constitue la référence en matière de prévention pour tous les immeubles à risques élevés ou très élevés;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement 475-2016 a un impact sur la procédure d'émission de permis et certificats des municipalités locales relativement aux immeubles à risques élevés et très élevés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro U-11 relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de manière à assurer la concordance avec le règlement numéro 475-2016 de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 4 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Le conseil de la Municipalité décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2

Le chapitre 18 intitulé « Index Terminologique » du règlement de zonage U-12 relatif au règlement sur les permis et certificats est modifié par l'ajout de la définition suivante :

IMMEUBLE À RISQUE ÉLEVÉ OU TRÈS ÉLEVÉ

Un immeuble à risque élevé ou très élevé est défini comme un immeuble qui en cas d'incendie nécessite habituellement un large déploiement de ressources humaines et matérielles, afin de procéder à l'évacuation des occupants ou de prévenir les dangers de conflagration. Un immeuble industriel et les entrepôts renfermant des matières dangereuses sont considérés à risques élevés. Un immeuble à forte probabilité d'incendie notamment les bâtiments vacants non utilisés et non barricadés (autres que d'usage résidentiel) est défini à risque très élevé.

Les risques élevés ou très élevés regroupent les maisons de chambres, les hôtels, les églises, les hôpitaux, les écoles, ainsi que tous les bâtiments de sept étages ou plus ainsi que tous les immeubles répondant aux critères définis au tableau ci-après :

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques élevés	Bâtiments dont l'aire au sol est de plus de 600 m ²	Établissements commerciaux
	Bâtiments de 4 à 6 étages	Établissements d'affaires
	Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer	Immeubles de 9 logements ou plus, maisons de chambre (10 chambres ou plus), motels
	Lieux sans quantité significative de matières dangereuses	Établissements industriels du Groupe F, division 2 ^e (ateliers, garages de réparations, imprimeries, stations-service, etc.)
		Bâtiments agricoles

Classification	Description	Type de bâtiment
Risques très élevés	Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration	Établissement d'affaires, édifices attenants dans de vieux secteurs villageois
	Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes	Bâtiments vacants d'usage non résidentiels
	Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants	Hôpitaux, centres d'accueil, résidences supervisées, établissement de détention
	Lieux où les matières dangereuses sont susceptibles de se retrouver	Centres commerciaux de plus de 45 magasins, hôtels, écoles, garderies, églises
	Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté	Établissements industriels du Groupe F, division 1 (entrepôts de matières dangereuses, usine de peinture, usines de produits chimiques, meuneries, etc.)
		Usines de traitement des eaux, installations portuaires

ARTICLE 3

Le chapitre 4 intitulé « Dispositions relatives aux permis de construction » du règlement numéro U-11 relatif aux permis et certificats est modifié par l'ajout de l'article 40.1 de la condition suivante :

« Dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé, l'émission du permis de construction est conditionnelle à l'obtention préalable d'une attestation de la MRC à l'effet que celui-ci s'inscrit en conformité avec *« règlement visant l'application de la compétence de la MRC de Papineau à l'égard de la prévention des incendies des immeubles à risques élevés ou très élevés »*.

« Dans le cas d'une demande de permis visant un immeuble à risque élevé ou très élevé, la demande est accompagnée d'une attestation de conformité de la MRC ».

ARTICLE 4

Le chapitre 5 intitulé « Dispositions relatives aux certificats d'autorisation » du règlement numéro U-11 relatif aux permis et certificats est modifiée par l'ajout à l'article 60 de la section 4 le libellé suivant :

« Dans le cas d'un immeuble à risque élevé ou très élevé d'incendie, tout projet de construction visant l'édification d'un nouveau bâtiment principal ou secondaire, la modification, l'agrandissement d'une construction existante, la demande doit être accompagnée des plans de construction et devis préparés selon les règles de l'art, à l'échelle et démontrant tous les éléments proposés en matière de prévention incendie ou le cas échéant, préparés par des professionnels lorsque requis par les lois ou règlements afférents au type de bâtiment ».

« Dans le cas d'une demande de permis visant un immeuble à risque élevé ou très élevé, la demande est accompagnée d'une attestation de conformité de la MRC ».

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-22000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service de sécurité incendie

5.4

023-01-2016

Autoriser monsieur Éric Drouin à faire la demande pour recruter des bénévoles pour le « Beach Party » du 20 février 2016.

CONSIDÉRANT l'évènement du « Beach Party » qui nécessite des bénévoles pour assurer la sécurité et la prévention durant la journée et la soirée;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers sont formés pour effectuer ce genre de travail;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise monsieur Éric Drouin pour le recrutement des bénévoles pour le « Beach Party » du 20 février 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service de sécurité incendie

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

024-01-2016

Autorisation de préparer un appel d'offres pour l'asphaltage pour le chemin du Tour-du-Lac, le chemin de la Presqu'île et le débarcadère.

CONSIDÉRANT les travaux en cours sur le chemin du Tour-du-Lac à la limite nord du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les travaux en cours sur le chemin de la Presqu'île;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du débarcadère municipal;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres publiques pour l'asphaltage du chemin du Tour-du-Lac, le chemin de la Presqu'île et le débarcadère municipal.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

6.2

025-01-2016

Panneau d'arrêt à l'intersection du chemin du Tour-du-Lac et du 4^e Rang Sud.

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Lac-Simon à l'effet d'effectuer des analyses complémentaires relativement à la demande du MTQ pour le retrait du panneau d'arrêt situé sur l'approche nord de l'intersection Tour-du-Lac et du 4^e Rang Sud;

CONSIDÉRANT la réponse de monsieur Jacques Henry, ing. directeur au Ministère des Transports de la région;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Simon est tenue de se conformer au manuel de signalisation, en l'occurrence le Tome V – Signalisation routière de la collection Normes – Ouvrages routes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise le retrait du panneau d'arrêt situé sur l'approche nord de l'intersection Tour-du-Lac et du 4^e Rang Sud.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Travaux publics
MTQ

6.3

026-01-2016

Achat d'abat poussière.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Multi Routes » a déposé une soumission pour le chlorure de magnésium et le chlorure de calcium;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise l'achat d'un maximum de 65,000 litres de chlorures de magnésium BNQ 2410-300 à 0.275 \$ le litre pour un montant de 20 551,78 \$ taxes incluses ou au meilleur prix, incluant transport et épandage;

ET QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à rencontrer d'autres entreprises pour obtenir de meilleur prix en regroupant son achat avec d'autres municipalités.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Comptes rendus des réunions du CCU et du CCE du 15 décembre 2015.

Les comptes rendus de la rencontre du 15 décembre 2015 des comités du CCU et du CCE ont été déposés pour analyse.

7.2

027-01-2016

Reconduction du mandat des membres du CCU et du CCE.

CONSIDÉRANT la fin du mandat de deux membres du CCU et du CCE en 2016;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon reconduisent monsieur Jean-Guy Maillé, citoyen, domicilié au 555, rue Hilaire à Lac-Simon et monsieur Pierre Blais, citoyen, domicilié au 1222, chemin du Haut-des-Côtes à Lac-Simon pour une période de deux (2) ans.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité.

c.c. Trésorerie
Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Madame Louise Houle Richard
Monsieur Jean-Guy Maillé
Monsieur Pierre-Blais

028-01-2016

7.3

Adhésion à la COMBEQ.

CONSIDÉRANT l'importance que le directeur en bâtiments, urbanisme et environnement maintienne son inscription à la COMBEQ;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise une dépense de 373,67\$ taxes incluses pour l'adhésion de monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiments, urbanisme et environnement pour l'année 2016;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Eric Bordeleau, directeur en bâtiments, urbanisme et environnement

029-01-2016

7.4

Autorisation de participer au Congrès de la COMBEQ du 28 au 30 avril 2016.

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la COMBEQ regroupant les inspecteurs en bâtiments, urbanisme et environnement aura lieu à Rivière-du-Loup les 28, 29 et 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour l'acquisition des connaissances et des réseaux de contacts que le directeur y participe;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Eric Bordeleau à participer aux congrès de la COMBEQ les 28, 29 et 30 avril prochain;

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription, lesquels sont de 632,36 \$ incluant les taxes ainsi que les frais d'hébergements et de déplacement;

QUE les sommes requises soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires « Formation et perfectionnement et déplacement » (02-61000-310 et 02-61000-454).

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiments, urbanisme et environnement

030-01-2016

7.5**Résolution afin de mettre fin aux procédures judiciaires en cours pour le matricule 1386-66-1551.**

CONSIDÉRANT la résolution 039-02-2013 ayant mandaté les procureurs de la municipalité aux fins d'entreprendre des procédures judiciaires pour une construction non conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution 327-11-2015 visant à mettre fin aux procédures judiciaires pour le matricule 1386-66-1551, pour les motifs énoncés à ladite résolution;

CONSIDÉRANT QUE le dispositif de cette dernière résolution contient une erreur en ce qu'il abroge la résolution 039-02-2013, ce qui a pour effet d'empêcher les procureurs de la municipalité de mettre fin aux procédures judiciaires, tel que demandé;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent que la résolution 327-11-2015 soit modifiée de façon à remplacer le dispositif de cette résolution qui énonce et résout que ce conseil abroge la résolution 039-02-2013, afin de mettre fin aux procédures judiciaires pour le matricule numéro 1386-66-155 par le dispositif suivant :

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate les procureurs de la municipalité de mettre fin, sans frais, pour le matricule 1386-66-1551, soit dans le dossier de la Cour no 550-17-007046-137.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Propriétaire du matricule 1386-66-1551

031-01-2016

7.6**Adoption de la subvention accordée dans le cadre de la régénération des berges pour l'exercice 2016.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon désirent reconduire le programme de la régénération des berges;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adoptent la politique se rapportant à la régénération des berges pour l'exercice 2016 qui se lit comme suit;

**SUBVENTION ACCORDÉE
DANS LE CADRE DE LA RÉGÉNÉRATION DES BERGES
POUR L'EXERCICE 2016**

La politique est la suivante :

Cette politique s'adresse aux riverains des lacs Simon, Barrière, Viceroy et la rivière de la Petite-Nation situés sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.

La subvention accordée est la suivante :

Le conseil municipal accepte le remboursement de cinquante pour cent (50 %) du montant investi, avant taxes, au propriétaire riverain pour l'achat d'arbustes ou pour l'utilisation des techniques de génie végétal, jusqu'à un remboursement maximum de deux cent cinquante dollars (250 \$) par propriété.

En quoi consiste l'achat d'arbustes :

L'achat et la plantation d'arbustes tels : aulne rugueux et/ou cornouiller stolonifère et/ou myrique baumier et/ou spirée à feuilles larges et/ou saule intérieur et toutes espèces indigènes appropriées en zone riveraine devront être déposés en quinconce séparé d'un (1) mètre tout en maintenant une ouverture d'au plus cinq (5) mètres au littoral.

Où se procurer ces arbustes :

Dans n'importe quelle pépinière environnante.

En quoi consistent les techniques de génie végétal :

Les techniques de génie végétal approuvées sont les boutures, les rangs de plaçons, les fagots, les fascines, les matelas de branches, les palissades et les caissons déposés en maintenant une ouverture d'au plus cinq (5) mètres au littoral.

Quand réaliser ses travaux :

Les travaux doivent être réalisés au printemps ou à l'automne.

Démarche à suivre :

Un plan doit être déposé au bureau de l'officier municipal en bâtiment-environnement et urbanisme pour approbation. Vous pouvez le joindre au (819) 428-3906 poste 1805.

Conditions pour obtenir la subvention :

- Aviser l'officier municipal, lorsque les travaux seront exécutés, il vérifiera si les conditions énoncées ci-dessus sont respectées;
- Transmettre une photocopie de la ou des facture(s) pour l'achat des arbustes. Un remboursement par chèque sera effectué dans les jours qui suivront l'approbation par l'officier.
- Aucune subvention ne sera accordée aux propriétaires dont la bande de protection riveraine est en infraction.

Durée :

Cette politique de subvention se terminera le 31 décembre 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.7

032-01-2016

Demande de dérogation mineure numéro 126 concernant la régularisation d'un bâtiment accessoire sur le lot 25-2 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H. Cadastre # C01R04L25-2.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT l'erreur du précédent directeur en urbanisme;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 126 pour la régularisation d'un bâtiment accessoire sur le lot 25-2 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 33-H. La dérogation demandée a pour but de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul arrière. L'empiètement demandé est de 1 mètre. La marge de recul arrière pour l'implantation d'un bâtiment accessoire est de 3 mètres.

Ce genre de dérogation contrevient à l'article 109 du règlement de zonage U-12.

QUE cette dérogation soit sans frais.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Propriétaire du lot 25-2 du rang 4

7.8

033-01-2016

Offres de services 2016 – Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant.

CONSIDÉRANT l'offre de services pour un forfait de consultation en urbanisme aux mêmes termes et conditions qu'en 2015;

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur Pierre-Yves Guay, consultant pour l'élaboration d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Que ce conseil accepte l'offre de services pour un forfait de consultations en urbanisme pour un montant de 15 000 \$ plus taxes;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent l'offre de service de monsieur Pierre-Yves Guay, consultant au montant n'excédant pas 5 000 \$ pour les travaux relatifs à l'élaboration du règlement ainsi que 5 000 \$ pour les travaux additionnels relatifs à l'élaboration de la grille d'évaluation multicritère.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Monsieur Pierre-Yves Guay, consultant en urbanisme

034-01-2016 **7.9**
Octroi d'un contrat à l'OBV pour 2016.

CONSIDÉRANT QUE la santé des lacs Simon, Barrière et Viceroy résulte des usages que nous faisons sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'une saine gestion de l'eau s'impose;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de Bassins Versants se fait partenaire de notre municipalité afin d'assurer la pérennité de nos lacs;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

Que ce conseil octroie un contrat à l'Organisme Bassin Versant pour un montant de 8 250 \$ sans taxes pour les plans d'aménagement, le suivie des infractions en bandes riveraines et l'herbier aquatique pour l'exercice 2016;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-416.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Monsieur David Duchesne, directeur général OBV RPNS

035-01-2016 **7.10**
Autorisation de participation aux Grandes conférences sur le climat.

CONSIDÉRANT la tenue d'une conférence le jeudi 14 janvier 2016 à l'Université du Québec en Outaouais à 18 heures;

CONSIDÉRANT la demande du directeur de l'urbanisme et de certains membres d'y participer;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil autorise la participation du directeur de l'urbanisme et de certains membres du CCE, s'ils le désirent, à la conférence du 14 janvier 2016;

QUE les frais afférents soient remboursés selon la politique en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-310.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Eric Bordeleau, directeur du service de l'urbanisme

8.
COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

036-01-2016 **8.1**
Autorisation de mise en vente des camions du CDMR.

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre les quatre municipalités en rapport à la collecte des matières résiduelles et recyclables vient à échéance le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en vente la flotte de camions du CDMR dans les semaines précédant la fin de l'entente;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise la direction générale pour la mise en vente des camions du CDMR;

QUE les municipalités faisant partie de l'entente soient impliquées dans le processus de mise en vente.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Municipalité de Chénéville (par courrier recommandé)

Municipalité de Duhamel (par courrier recommandé)

Municipalité de Montpellier (par courrier recommandé)

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Suivi du dossier Développement durable et économique.

Monsieur Jean-François David fait le rapport de la progression des échanges du comité du développement durable et économique et dépose le plan d'action 2016. La prochaine rencontre est prévue pour le 18 janvier 2016.

9.2

037-01-2016

Offre de services 2016 – Monsieur Réjean Plouffe.

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2016;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de développement durable et économique;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 6 970 \$ plus les taxes pour la continuité du service d'accompagnement de monsieur Réjean Plouffe auprès du CDDÉ de Lac-Simon;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-62000-411.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Réjean Plouffe

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

038-01-2016

Entente 2016-2017- SÉPAQ.

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de Lac-Simon de maintenir une entente avec la SÉPAQ afin de maximiser l'utilisation du secteur du centre touristique du lac Simon et ainsi désengorger les autres secteurs du lac Simon;

CONSIDÉRANT que le but est de permettre l'accès à la plage de la SÉPAQ aux plaisanciers détenant une vignette émise par la municipalité de Lac-Simon et payée en vertu du règlement numéro 474-2015;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil autorise une dépense de 17 000 \$ en 2016 et 18 000 \$ en 2017, sans taxes, pour l'entente de service avec la SÉPAQ;

QUE monsieur Jacques Maillé, Maire et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'entente de service pour 2016 et 2017;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-47000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
SÉPAQ

10.2

039-01-2016

Inscription napperon touristique 2016 Petite-Nation La Lièvre.

CONSIDÉRANT QU'il est important de promouvoir les événements de la municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent un montant d'environ 600 \$ plus taxes pour l'édition du napperon pour deux événements; les feux d'artifice qui auront lieu le 30 juillet 2016, et le Gymkhana vers la mi-août 2016;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Jérôme Cyr, Agent de développement rural

10.3

040-01-2016

Cotisations annuelles régulière et spéciale – Biblio Outaouais.

CONSIDÉRANT la réception de notre cotisation régulière et spéciale pour l'année 2016;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le paiement de 4,46 \$ per capita inscrit dans la gazette officielle de janvier 2016, ainsi que 0,50 cent de cotisation spéciale per capita pour un total d'environ 5 200 \$ avant les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70230-951.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
CRSBP

041-01-2016

10.4

Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander le permis nécessaire pour le Beach Party 2016.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon organise l'activité du « Beach Party » le 20 février 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE les membres du conseil de municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson à demander le permis d'alcool pour l'activité « Beach Party »;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-447.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

11.**POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS****11.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.**DIVERS****12.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

042-01-2016

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la séance soit levée à 21 h 08.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier